



Semaine du 14 avril au 20 avril 2009 n° 255

Sommaire

- **Déréglementation du travail** : le contrat à objet défini ne fait pas recette
- **Ordre infirmier** : la cotisation est une « provocation scandaleuse »
- **Universités** : une intersyndicale appelle à manifester les 28 avril et 1^{er} mai
- **Aéronautique en Midi-Pyrénées** : la crise, prétexte à des restructurations injustifiées
- **Intentions d'embauche en 2009** : en chute de 23,8 % sous la barre du million
- **Agence France Presse** : la CGT oppose à l'arrivée d'actionnaires
- **GDF Suez** : le salaire du vice-président a triplé en un an
- **Conditions de travail** : travailler dans une tour n'a rien d'anodin
- **Promotion professionnelle** : manager n'est pas bon pour la santé

Édito

Unité syndicale le 1^{er} mai

Une bonne chose pour 76 % des Français

Du point de vue social, l'an 2 de l'ère Sarkozy se sera caractérisée par une surabondance de communication creuse, d'effets et d'artifices visant à faire passer des réformes contestées sur le fond. Toujours au mépris du dialogue social, mais en se prévalant d'une sorte de « feuille de route » délivrée par le suffrage universel. Celui qui avait surfé sur les mécontentements au point de déclarer en 2007 qu'il comprenait les formes radicales de l'action revendicative face à un patronat qu'il n'hésitait même pas à qualifier de voyou, donne aujourd'hui des coups de menton pour menacer les salariés qui retiennent leurs dirigeants pour leur imposer le dialogue social. Mais il aura du mal à faire des martyrs ; car si l'opinion n'approuve pas, en soi, ces modes d'action, elle les comprend de manière massive et elle rejette aussi les sanctions auxquelles certains porte-flingues de la majorité et du patronat n'hésitent pas à faire appel. On est vraiment en pleine hystérie et il faudrait ramener les choses à ce qu'elles sont : une vaguelette, un épiphénomène, un truc monté en épingle... En tous cas, cet emballement permet d'inverser la charge des responsabilités d'une manière étonnante. Voilà donc que le patron de la CGPME appelle les employeurs à refuser de discuter « le pistolet sur la tempe ». On croirait entendre un ministre de l'Intérieur déclarer qu'il ne discutera jamais avec un preneur d'otages. On est en plein délire, mais tout cela n'a qu'un seul but : détourner les salariés de



l'action au moment où de plus en plus de Français se retrouvent dans les mots d'ordre et dans les modes d'action choisis par les huit organisations syndicales du pays. Faute de vouloir répondre aux revendications, la stratégie de la peur, de la chienlit revient comme un vieux réflexe. Si l'on en juge par les tendances annoncées par les sondages, les Français approuvent massivement les mobilisations sociales et leur contenu revendicatif. Ils se réjouissent de l'unité syndicale inédite pour ce 1^{er} mai. À moins de trois semaines du grand rendez-vous unitaire du 1^{er} mai, les enquêtes d'opinion continuent à montrer le fort potentiel de mobilisation sociale. Selon une enquête LH2 pour « nouvelobs.com », trois Français sur quatre (76%) qualifient de « bonne chose » le fait que les huit centrales syndicales manifestent pour la première fois ensemble le 1^{er} mai prochain sur la base de revendications communes. Toujours selon « nouvelobs.com », « l'approbation est particulièrement massive parmi les sympathisants de gauche : 91% y voient une « bonne chose » contre 8% une « mauvaise chose » (1% n'ont pas d'opinion). Les sympathisants de droite approuvent eux aussi l'union des syndicats à une nette majorité : 61% contre 35% (4% ne se prononcent pas). » Passer d'un soutien de l'opinion à une disponibilité pour agir et un engagement dans les manifestations, c'est tout l'enjeu de ces prochaines semaines.

Déréglementation du travail

Le Contrat à objet défini ne fait pas recette

Le «Contrat à objet défini», créé à la mi-2008 pour permettre le recrutement de cadres et ingénieurs pour une mission précise et limitée dans le temps et donner ainsi de la souplesse aux entreprises, n'a pour l'instant pas trouvé preneur. Le ministère du Travail a indiqué n'avoir pas eu connaissance de la signature d'accords collectifs nécessaires à la mise en place de tels contrats précaires. Ce n'est pas l'Ugict-CGT qui s'en plaindrait puisqu'elle a combattu la mise en place d'une nouvelle



déréglementation du travail. De son côté, l'Association pour l'emploi des cadres a indiqué ne pas avoir reçu d'annonces pour un contrat de ce type. Le COD est un contrat de travail à durée déterminée (CDD), «à terme incertain» pour la «réalisation d'un objet défini», d'une durée comprise entre 18 et 36 mois. Réservé aux ingénieurs et cadres, il ne peut pas être renouvelé. Il peut en revanche être rompu à la «date anniversaire de sa conclusion» pour «un motif réel et sérieux».

Ordre infirmier

La cotisation est une « provocation scandaleuse



Une intersyndicale majoritaire chez les infirmières a qualifié vendredi le montant de la cotisation de l'ordre infirmier (75 euros) de «provocation scandaleuse», rappelant son opposition à cette instance et se disant prête à «mobiliser» les professionnels. Dans un communiqué, les fédérations santé CGT, CFDT, FO, CFTC, Unsa, Sud, «tiennent dans un premier temps à réaffirmer leur opposition à la mise en place de structures ordinales et demandent leur abrogation». «Elles tiennent aussi à réagir par rapport à la provocation scandaleuse prise par le Conseil national de l'Ordre des infirmiers fixant le montant de la cotisation annuelle pour chaque professionnel à 75 euros», ajoutent-elles. Nous demandons à la ministre de la Santé de réunir l'ensemble des organisations syndicales pour aborder les problématiques que pose la mise en place des ordres professionnels, que ce soit pour les infirmiers mais également pour les masseurs kinésithérapeutes et les pédicures podologues», estiment-elles. Cette première réaction de l'intersyndicale demande une réponse immédiate des pouvoirs publics et en fonction de celle-ci, l'intersyndicale étudiera toutes les modalités d'action susceptibles de mobiliser l'ensemble des professionnels concernés», écrivent-elles également. En première réponse, le ministère de la Santé a demandé à l'Ordre infirmier de baisser le montant de sa cotisation annuelle, dont le maintien à 75 euros pourrait «compromettre le lancement» de cette instance. Malgré une faible participation aux premières élections de l'Ordre (moins de 14% en avril 2008), «le ministère a continué à faire appliquer sa loi avec une adhésion très partielle des personnels» proteste Philippe Crépel,

de la CGT-santé et action sociale, premier syndicat des hôpitaux.

Universités

Une intersyndicale appelle à manifester les 28 avril et 1^{er} mai

Une intersyndicale de l'enseignement supérieur - FSU, CGT, Sgen-CFDT, Solidaires, Sauvons l'université, Sauvons la recherche et l'Unef appelle à «poursuivre la mobilisation dans les universités» et à manifester les 28 avril et 1er mai. Pour le 28, cette intersyndicale appelle aussi à «envoyer des délégations à la manifestation du 28 avril au contre-sommet de Louvain (Belgique) au moment de la conférence européenne ministérielle pour "évaluer les progrès accomplis et les nouvelles mesures à mettre en place" dans le cadre du "processus de Bologne" sur l'enseignement supérieur-recherche». Elle convie aussi à participer aux «rondes des obstinés» qui se tiennent un peu partout en France. «Après 10 semaines de mobilisation dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les personnels et les étudiants ne baissent pas les bras. Ils continuent à se mobiliser», écrivent-ils. Pour l'intersyndicale, si «le gouvernement a dû concéder quelques mesures» sur les suppressions d'emplois ou sur les épreuves des concours de recrutement en 2009-2010, «il ne cède pas sur le cœur des revendications solidaires de la communauté scientifique et universitaire». «C'est le gouvernement qui porte la responsabilité de la poursuite du mouvement», ajoute l'intersyndicale. .



Aéronautique en Midi-Pyrénées

La crise, prétexte à des restructurations injustifiées



A l'occasion d'une réunion lundi 6 avril à Toulouse, des représentants syndicaux CGT de l'aéronautique et de la sous-traitance en Midi-Pyrénées ont dénoncé les restructurations en cours, qui n'ont rien à voir avec des baisses de plans de charge. Ils ont fait état de nombreux plans de suppression de CDD, d'intérimaires ou de chômage partiel dans des entreprises telles que Figeac Aéro, Latécoère, Daher Socata, Steria ou Mecahertz. «Il y a une chute de 4% du trafic aérien, mais elle est compensée par la chute du baril de pétrole», a déclaré Xavier Petrachi, délégué central syndical CGT à Airbus France, en se référant à un rapport commandé par la CGT au cabinet d'expert Alpha-Secafi, qui estime qu'il n'y a pas de faillite de compagnie aérienne à prévoir». Airbus a sept ans de commande devant lui, soit 3.500 avions à faire, et même s'il y a un ralentissement des commandes en 2009, «il n'y a pas d'annulations mais simplement des reports», insiste le délégué d'Airbus.

Intentions d'embauche en 2009

En chute de 23,8 % sous la barre du million

Selon les données publiées vendredi par Pôle emploi, les intentions d'embauches, permanentes ou temporaires, dans le privé devraient chuter de 23,8% et tomber sous la barre du million pour la première fois depuis le début de l'enquête sur les besoins de main d'œuvre en 2002. Les postes d'ouvriers de l'industrie manufacturière (-47,9% sur un an) et du BTP (-46,8%) connaissent un recul «énorme» des projets de recrutement. A l'inverse, les professions du secteur social et médico-social, aides-soignant(e)s ou infirmier(e)s, ne connaissent qu'une baisse de 6,2% des besoins en main d'œuvre par rapport à 2008. Malgré une baisse des intentions d'embauche (-13%), les métiers de la vente, du tourisme et des services sont toujours les plus recherchés, en particulier pour les services aux particuliers (employés de l'hôtellerie, agents d'entretien, caissiers...). «Conséquence logique», les difficultés à recruter exprimées par certains employeurs se réduisent (43,2% des intentions d'embauche contre 51,1% en 2008). Sauf pour les maçons, aides-soignants, employés de maison, cuisiniers, ingénieurs et cadres de l'informatique.



Agence France Presse

La CGT opposée à l'arrivée d'actionnaires



La CGT dénonce le projet de changement de statut de l'Agence France-Press, estimant que l'entrée d'actionnaires serait «contraire au maintien d'une agence indépendante», jeudi dans un communiqué. Sous prétexte de la crise, de manque de possibilités financières, le président de l'agence prévoit de mettre un terme au statut de 1957, dit statut de la Liberté, pour faire entrer des actionnaires et préparer la privatisation de la seule agence mondiale d'information mondiale non anglo-saxonne. La décision de modifier le statut de l'AFP est purement politique. Le président de la République, à l'issue des Etats Généraux de la Presse, a su trouver 600 millions d'euros pour venir en aide au patronat de la presse et des dizaines de milliards ont été prêtés pour sauver le système bancaire ou l'industrie automobile.

Comment comprendre qu'il ne serait pas possible de dégager des ressources pour développer l'AFP. Pour la CGT, cette attaque contre le statut de l'agence est à mettre sur le même plan que les menaces sur le statut de la Poste, les missions de la Recherche, de la Santé, de l'enseignement, etc. La CGT estime que l'entrée d'actionnaires à l'AFP est contraire au maintien d'une agence indépendante qui délivre une information de qualité reconnue par tous. L'AFP ne doit pas passer sous contrôle de puissances d'argent.

GDF Suez

Le salaire du vice-président a triplé en un an

On a appris la semaine passée que la rémunération totale du vice-président de GDF Suez, Jean-François Cirelli, a presque triplé en 2008, à 1,3 million d'euros. Sur proposition du Comité des rémunérations, le conseil d'administration a ainsi «décidé de réaligner les rémunérations des membres de la direction générale provenant de Gaz de France (dont celle de Jean-François Cirelli) par rapport à celles pratiquées par Suez» affirme la direction du groupe. Le PDG de GDF Suez, Gérard Mestrallet, a lui perçu une rémunération totale de 3,2 millions d'euros, en hausse de 15% sur un an. Mais les deux dirigeants auraient pu gagner beaucoup plus sans une levée de boucliers des syndicats. Gérard Mestrallet et Jean-François Cirelli ont annoncé fin mars qu'ils renonçaient aux stock-options qui leur avaient été accordées au titre de l'année 2008.



Conditions de travail

Travailler dans une tour n'a rien d'anodin

Lors d'un colloque organisé récemment par l'Observatoire de la qualité de vie au bureau (Actineo), une sociologue et architecte, Elisabeth Pélegrin-Genel, a affirmé que « travailler dans une tour n'est pas quelque chose de banal ». Reprenant les résultats d'une étude de 1980 qui soulignait les problèmes de ventilation, de climatisation, de température, de locaux aveugles et le caractère anxiogène des tours,



elle a noté que si les premières difficultés citées se sont atténuées, la dernière est toujours d'actualité. Elle évoque «le manque de contact avec le sol», l'angoisse de la hauteur, l'impossibilité d'ouvrir une fenêtre, la «désorientation», «les difficultés de circuler et communiquer» dans un lieu à «forte densité» et de travailler dans un univers «aseptisé et contrôlé».

Promotion professionnelle

Manager n'est pas bon pour la santé



Voilà encore qui ne va pas inciter les salariés à devenir cadres. En effet, des chercheurs britanniques en économie et psychologie de l'Université de Warwick viennent de publier une étude selon laquelle une promotion au travail peut s'avérer mauvaise pour la santé et laisse souvent moins de temps aux heureux élus pour consulter leur médecin. Ils ont observé qu'une promotion professionnelle engendre plus de stress dans 10% des cas, et réduit de 20% le temps consacré à aller voir un docteur. L'équipe travaillait sur l'hypothèse qu'une amélioration du statut professionnel entraînait une amélioration de la santé, conséquence d'une meilleure estime de soi. Mais ils n'ont pas constaté une telle amélioration. Ils ont au contraire observé une plus grande pression psychologique chez leurs cobayes. «Obtenir une promotion à son travail n'est pas aussi formidable qu'on pourrait le croire. Nos recherches montrent que la santé mentale des managers se détériore typiquement après une promo-

tion, et d'une façon qui va au-delà du simple court-terme», selon Chris Boyce, qui a participé à l'étude. «Il n'y a pas de signe d'une amélioration de la santé (...) autre qu'une baisse de la fréquentation des cabinets des généralistes, ce qui est peut-être quelque chose dont il faut se préoccuper plutôt que se féliciter», a souligné M. Boyce.